



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 10/07/25

ID : 065-216502260-20250707-2025023-DE



Séance du 7 juillet 2025 à 18h

2025/023

**Présents :** Gisèle VINCENT, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN.

**Absents :** Philippe SOULÉ-PÉRE (procuration à Serge ALMENDRO), Bruno CAZÈRES, Hélène FRANCÈS (procuration à Michel DUHAMEL), Ingrid BOUTARFA, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT), Simon TESSIER, Caroline ÉCORCHON (procuration à Stéphanie MARQUEZ), Sandrine TREBUCCO.

Élu(e) secrétaire de séance : Diane De Luycker

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 2 juillet 2025

**CHANGEMENT DÉNOMINATION D'UNE IMPASSE DE LA COMMUNE  
Impasse d'Esquivat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir ou modifier par délibération, le nom à donner aux rue, impasses, places et lieux-dits de la commune ;

Considérant que la dénomination des voies communales et privées est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Considérant que l'actuelle « impasse de la Collégiale » entraîne des difficultés de repérage pour les services de secours et de distribution du courrier ;

Considérant que l'ensemble des habitants de l'actuelle « impasse de la Collégiale » ont été consultés et ont choisi à l'unanimité de renommer leur impasse « impasse d'Esquivat » ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de renommer l'impasse de la Collégiale par impasse d'Esquivat.

Il est demandé au conseil municipal :

- De valider le changement de dénomination de l'impasse précitée,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'assemblée délibérante  
Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance,  
Diane De Luycker

Le Maire,  
Gisèle VINCENT